

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie I: Éléments obligatoires	I.1 Numéro du document NL-BIO-01.528-0004841.2026.002		I.2 Type d'Opérateur <input checked="" type="checkbox"/> Opérateur <input type="checkbox"/> Groupe d'opérateurs	
	I.3 Opérateur ou groupe d'opérateurs Nom Sonneveld Group B.V. Adresse Rietgorsweg 1 3356 Papendrecht Pays Pays-Bas Code ISO NL		I.4 Autorité compétente ou Autorité / Organisme de contrôle Autorité Stichting Skal Biocontrole (NL-BIO-01) Adresse Postbus 384, 8000, Zwolle Pays Pays-Bas Code ISO NL	
	I.5 Activité ou activités de l'opérateur ou du groupe d'opérateurs <ul style="list-style-type: none"> • Préparation • Distribution / Mise sur le marché • Stockage 			
	I.6 Catégorie ou catégories de produits visées à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil et méthodes de production <ul style="list-style-type: none"> • (a) Végétaux et produits végétaux non transformés, y compris les semences et autre matériel de reproduction des végétaux Méthode de production: – production biologique, sauf durant la période de conversion • (b) Animaux et produits animaux non transformés Méthode de production: – production biologique, sauf durant la période de conversion • (c) Algues et produits de l'aquaculture non transformés Méthode de production: – production biologique, sauf durant la période de conversion • (d) Produits agricoles transformés, y compris les produits de l'aquaculture, destinés à l'alimentation humaine Méthode de production: – production de produits biologiques • (e) Aliments pour animaux Méthode de production: – production de produits biologiques • (f) Vin Méthode de production: – production de produits biologiques 			
	Le présent document est délivré conformément au règlement (UE) 2018/848 et certifie que l'opérateur ou le groupe d'opérateurs (choisir ce qui convient) satisfait aux exigences dudit règlement.			
	I.7 Date, lieu Date 13 janvier 2026 00:30:29 +01 (CET) Nom et signature Stichting Skal Biocontrole Lieu Zwolle (NL)		I.8 Validité Certificat valable du 12/01/2026 au 01/01/2027	

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie II: Éléments facultatifs spécifiques	II.1 Répertoire des produits	
	Nom du produit	Code de la nomenclature combinée (NC) visé au règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil pour les produits relevant du champ d'application du règlement (UE) 2018/848
	AH BIO BAKKERSBOL	Biologique
	BIO AMELIORANT CROUSTILLANNE	Biologique
	BIO AMELIORANT CROUSTILLANNE	Biologique
	Bio BVMMS 2%	Biologique
	BIO DECOMIX DIJKGRAAF	Biologique
	BIO DIVISON 70	Biologique
	BIO DIVISON 70	Biologique
	BIO DIVISON 75	Biologique
	Bio DIVISON 75	Biologique
	BIO GLUTEN (NL-BIO-01)	Biologique
	Bio Kleinbrood	Biologique
	BIO PREMIX PLANT	Biologique
	BIO PREMIX TARWE	Biologique
	BIO RELEASE	Biologique
	BIO RELEASE 250	Biologique
	Bio Sonplus 1,5%	Biologique
	BIO SONPLUS 1,5%	Biologique
	Eko Broodverbetermiddel Breadimprover Eko (28)	Biologique
	FermenSon 300 BIO FermenSon 300 BIO	Biologique
	HF ORG. SUNFLOWER OIL HIGH OLEIC RBDW	Biologique
	Mame 92	Biologique
	PANCOATING SPRAY BIO	Biologique
	PANCOATING SPRAY BIO (NL-BIO-01)	Biologique
	REAL BAKERY BIO MUFFINMIX	Biologique
	SONEXTRA NATURAL PRESERVE SCANDINAVIA	Biologique
II.2 Quantité de produits		
II.3 Informations sur les terres		
II.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs		
Adresse ou géolocalisation	Activité	Description de l'activité ou des activités visées à la partie I, point 5
Sonneveld Group B.V., Rietgorsweg 1, 3356 LJ PAPENDRECHT	Distribution / Mise sur le marché	46.38.4 groothandel in bakkerijgrondstoffen
Sonneveld Group B.V., Rietgorsweg 1, 3356 LJ PAPENDRECHT	Préparation	10.89 vervaardiging van overige voedingsmiddelen n.e.g.
Sonneveld Group B.V., Rietgorsweg 1, 3356 LJ PAPENDRECHT	Stockage	52.10.1 Opslag in bulk; silo's, tanks en vlakloodsen
II.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées		
II.6 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par le tiers sous-traitant conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848		
II.7 Liste des sous-traitants réalisant une ou des activités pour l'opérateur ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs reste responsable en ce qui concerne la production biologique et pour lesquelles il n'a pas transféré cette responsabilité au sous-traitant		
II.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848		
Nom de l'organisme d'accréditation	Raad voor Accreditatie	
Hyperlien vers le certificat d'accréditation	https://www.rva.nl/alle-geaccrediteerde/c179/	

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie II: Éléments facultatifs spécifiques	II.9 Autres informations Skalnummer: 001619
---	--

DÉLIVRÉ